

Fort de France, le 31 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-Michel Cotrebil, élu président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique.



Crédit : Nicolas Lisima / Office français de la biodiversité

Jean-Michel Cotrebil a été élu, nouveau président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique. Les élections se sont tenues, mardi 31 octobre, sous la présidence de séance de M Jean-Christophe Bouvier, préfet de la Martinique. L'autre candidat à la présidence était, M François Jacaria, représentant des associations de préservation de l'environnement.

Il a été élu pour une durée de 5 ans afin d'assurer un rôle stratégique, défini dans le plan de gestion du Parc : « *Positionner le Parc naturel marin, comme un outil intégré et un outil de lien, au service du territoire* ».



Crédit : Nicolas Lisima / Office français de la biodiversité

Jean-Michel Cotrebil

Membre du comité régional des pêches et des élevages marins de la Martinique, représentant du collège des usagers professionnels du conseil de gestion, Jean-Michel Cotrebil est un marin pêcheur qui se désigne comme un martiniquais prêt à reprendre le flambeau et à travailler avec tous les acteurs du Parc naturel marin de Martinique.

Selon l'acronyme de l'Office français de la biodiversité - OFB - il symbolise sa future

action au sein du Parc, comme un cercle de travail, représenté par la forme géométrique « O », la continuité du travail avec l'Etat français, désignée par la lettre « F » et des opérations en faveur de la préservation de la biodiversité « B ».

Il a été élu à la majorité des voix en recueillant 26 suffrages, sur un total de 33 votants, dont un nul.



Crédit : Nicolas Lisima / Office français de la biodiversité

Election des vice-présidents

Trois vice-présidents ont également été élus :

- Mme Yvonne Tritz : représentante du collège des collectivités territoriales
- M François Jacaria, représentant du collège des associations de protection de l'environnement
- M Gérard Josépha, représentant du collège des usagers de loisirs

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique

Pour rappel, le conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique compte 53 membres, représentant, l'ensemble des acteurs locaux : services de l'Etat, collectivité territoriale, usagers professionnels et de loisirs, associations de protection de l'environnement et personnalités qualifiées.

Plus précisément le conseil de gestion est composé de :

- 7 représentants des services et des établissements publics de l'Etat,
- 14 représentants des collectivités territoriales, issus de la collectivité territoriale de Martinique, des trois communautés d'agglomération et des communes littorales de Martinique,

- 1 représentant du Parc naturel régional de la Martinique,
- 15 représentants des usagers professionnels,
- 5 représentants des usagers de loisirs,
- 5 représentants des associations de protection de l'environnement,
- 6 personnalités qualifiées.

Le Parc naturel marin de Martinique fait partie de l'Office français de la biodiversité (OFB). Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact Presse

Audrey Gineau / 0696 33 17 42
audrey.gineau@ofb.gouv.fr